RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ***DEPARTEMENT DE LA SAVOIE*** ***** Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE *** Canton de MODANE **Commune de FOURNEAUX** *Nombre de Conseillers* *En exercice :* 13 *Présents :* 09 *Votants :* 12 *Quorum :* atteint *Date de la convocation :10/06/2025*	**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** SÉANCE DU **LUNDI 16 JUIN 2025** *L'an deux mil vingt-cinq, le **seize juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.* *Étaient présents : Claude MEILLE, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Mélanie BIBOLLET.* *Absents excusés : Aurélie FERREIRA.* *Procurations : Patou ROBIN à Maryvonne ROBIN.* *Pascale BERTHOLLET à François CHEMIN.* *Kelly BERTRAND à Samuel FADDA.* *Secrétaire de séance : Claude MEILLE.*

Avant d'entamer la séance, Claude MEILLE invite le Conseil Municipal à s'associer à la douleur de la famille, suite au décès de Mme Murielle TEPPAZ, maman de François, Maire de la Commune.
Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2025, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

I - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNAL 2025

Afin de régulariser une erreur d'imputation sur le budget communal 2024, il est nécessaire de procéder à certaines modifications de crédits.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 telle que figurant au détail ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 1321 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat				58 907,00€
D 13361 : Dotation d'équipement des territoires ruraux – Etat		58 907,00€		
Total		**58 907,00€**		**58 907,00€**
Total général		**0,00€**		**0,00€**

II - CRÉANCES ÉTEINTES ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Madame Muriel BESSON, responsable du Service de gestion comptable de Saint Jean de Maurienne, a adressé la liste des créances irrécouvrables et admises en non-valeur pour l'exercice 2025.

Lorsque les procédures engagées n'ont pas pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.
La somme de ces créances au 11 avril 2025 est de 313.89€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, approuve la demande d'admission en non-valeur des créances présentées par le Comptable Public pour un montant de : 313.89€ et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

III - CONVENTION DE PARTENARIAT - PLAN DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS DE MODANE/FOURNEAUX – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT POUR L'EXERCICE 2024 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la convention ayant pour objet de fixer les modalités relatives aux flux financiers de la subvention Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNDAT), dans le cadre de la mise en œuvre des dépenses et recettes de fonctionnement du plan de soutien aux commerçants et artisans de Modane/Fourneaux, il demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention de partenariat - Plan de soutien aux commerçants et artisans de Modane/Fourneaux – Attribution d'une subvention au titre du FNADT pour l'exercice 2024 – Dépenses de fonctionnement et autorise Monsieur le Maire, à signer la convention.

IV – MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES TITRES-RESTAURANT

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution des titres-restaurant a été mise en place le 1er juillet 2020. Il propose de modifier les conditions d'attribution afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.
Défini par le Code du Travail, le titre-restaurant est un titre spécial de paiement remis par l'employeur aux agents pour leur permettre d'acquitter, en tout ou partie, le prix du repas consommé au restaurant ou acheté chez un détaillant en fruits et légumes.
Les titres-restaurant sont financés conjointement par l'employeur, qui prend à sa charge une partie de la valeur des titres qu'il distribue, et par les agents, qui prennent à leur charge une partie du prix du titre.
Un même agent ne peut recevoir qu'un titre-restaurant par repas compris dans son horaire de travail journalier. Sont exclus du dispositif les agents bénéficiant de la prise en charge de leurs frais de repas. Il est rappelé qu'un titre-restaurant est octroyé par jour travaillé. Un titre-restaurant est retiré par jour d'absence, quel qu'en soit le motif (congé maladie, congés annuels, congés RTT, congé-formation ...).
Le nombre de titres-restaurant dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu (mois N+1).
Monsieur le Maire propose de fixer la valeur faciale des titres-restaurant à 7€ dont 3.50€ pris en charge par la collectivité et 3.50€ à la charge de l'agent.
L'agent qui souhaite bénéficier des titres-restaurant s'engage en complétant un formulaire d'adhésion qui prend effet le 1er jour du mois suivant sa signature. Par ailleurs, l'agent accepte que sa participation à hauteur de 50% de la valeur faciale du titre soit prélevée directement sur son salaire.
Il est précisé que ce dispositif étant facultatif, les agents ont la possibilité de refuser cet avantage.
Les titres-restaurant peuvent être émis et utilisés par voie dématérialisée.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, abroge la délibération n°40-2020 du 1er juillet 2020 et approuve l'instauration, à compter du 01 juillet 2025, du dispositif de titres-restaurant au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et contractuels de la collectivité, selon les conditions générales exposées ci-avant.

RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA CCHMV DANS LA PERSPECTIVE DU RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN MARS 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'accord local qui fixe à 30 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la CCHMV selon la répartition présentée ci-dessous :

Commune membre	Population municipale	Nb de conseillers communautaires titulaires
Modane	2 879	9
Val-Cenis	2 092	7
Fourneaux	701	2
Aussois	682	2
Villarodin-Bourget	511	2
Saint-André	447	2
Avrieux	394	2
Bessans	352	2
Bonneval-sur-Arc	270	1
Le Freney	107	1
TOTAL	**8 435**	**30**

V- QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

Travaux en cours

- **Viaduc du Charmaix – SFTRF**

Les travaux de remise en état du viaduc touchent à leur terme. La rive droite a été finalisée à l'automne dernier, tandis que la rive gauche est en cours d'achèvement.
Par ailleurs, la SFTRF a transmis l'ensemble des documents de génie civil relatifs à l'ancien pont de chantier, afin de faciliter la réalisation future d'une passerelle piétonne.

- **Place de l'église**

Les toilettes sèches ont été installées et sont désormais opérationnelles. La pose des enrobés est prévue dans le courant de la semaine. La livraison et l'installation des tables et des poubelles interviendront d'ici la fin du mois de juin.

- **Chutes de neige – 17 avril 2025**

À la suite des importantes chutes de neige survenues le jeudi 17 avril 2025, la Commune a mobilisé un agent ainsi que le camion communal pour participer au ramassage et à l'évacuation des branches cassées pour les habitants de la Commune. Ces interventions s'avèrent plus longues que prévu et nécessitent un renfort en main-d'œuvre.
Afin d'assurer la remise en état du parcours de santé ainsi que des sentiers de la Riverotte, de la Lentillée et de la Lentillère, la Commune a dû passer deux commandes auprès de l'ONF, pour un montant total d'environ 8 000 €.

Balisage

La CCHMV prévoit d'effectuer les opérations de balisage courant juillet, via la société FX Montagne. Les sentiers concernés sont le chemin de "Modane-Fourneaux Vues d'en haut", le GR5, le sentier d'Arplane.

En attendant, un balisage provisoire a été mis en place entre l'église et l'amont du viaduc. L'amélioration du balisage en forêt de Fourneaux est planifiée au plus tard pour le printemps prochain.

Exploitation forestière

La coupe de bois initialement programmée pour l'automne 2024 a finalement été réalisée ce printemps. Il reste à assurer l'évacuation des bois par camions grumiers.

Réseaux

Une importante fuite d'eau a été constatée en forêt. L'intervention nécessite l'acheminement d'une pelle de 8 tonnes. Les travaux sont programmés pour la semaine 26.

Voirie

Des travaux de marquage au sol vont être réalisés sur la RD 1006 :

- Création d'un passage piéton à la limite entre Modane et Fourneaux
- Peinture au sol de « dents de requin » à proximité des panneaux de zone 30
- Déplacement du panneau « zone 30 » sur le poteau du radar pédagogique pour une meilleure cohérence visuelle.

Animations

La Fête des Mères s'est tenue le vendredi 6 juin et a rassemblé environ 70 personnes. Cet événement a été très apprécié.
À cette occasion, Maryvonne ROBIN et Pascale BERTHOLLET se sont rendues au foyer logement ainsi qu'à l'hôpital pour offrir un petit cadeau aux mamans résidant sur place.
La fête "D'ici et d'ailleurs", organisée le dimanche 8 juin, a également connu un vif succès et a rassemblé de nombreux participants dans une ambiance conviviale.
Le vide-greniers aura lieu le dimanche 19 juillet, de 7h30 à 14h30, sur la place de la Sécherie. Des artisans seront également présents. Maryvonne ROBIN invite les conseillers municipaux disponibles à apporter leur aide pour l'installation le matin ainsi que pour le rangement en fin de manifestation.
Elle rappelle que la 13e édition des Festi'Fourneaux sera organisée le samedi 6 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Fait à FOURNEAUX, le 17 juin 2025

Le secrétaire de séance,
Claude MEILLE

MAIRIE DE FOURNEAUX
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
73500 (Savoie)

Le Maire,
François CHEMIN